AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-72 409741

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 1 au Bulletin N° 141 de Juin 1972 -

1972 - 14ème envoi -

VIGNE

- Mildiou :

Depuis l'envoi de notre dernier bulletin, la situation a peu évolué ; quelques nouvelles taches sont bien apparues mais, d'une façon générale, les foyers sont restés localisés aux souches porteuses de taches primaires.

Ce n'est que très localement, dans l'extrême Nord du Gers (environs de Condom), que la maladie a pris une certaine extension.

En raison des risques de pluie, de la surface foliaire non protégée et de l'approche de la floraison - stade très sensible - il est conseillé d'appliquer un traitement général dès réception.

- Black-rot :

Le traitement conseillé ci-dessus sera actif contre ce champignon.

- Tordeuses de la grappe (Eudémis - Cochylis) :

Actuellement, les chenilles atteignent le 3ème ou 4ème stade et, dans quelques jours, les plus évoluées quitteront les grappes. S'il est inopportun de traiter actuellement, il est par contre recommandé de vérifier l'importance des atteintes de cette première génération, bien visibles en ce moment, de manière à juger, d'ores et déjà, de la conduite à tenir lors de la seconde génération (évaluation du niveau de population). Nous rappelons que, notamment dans les secteurs de Fronton (31) et des Côteaux du gaillacois (81), les attaques des deux espèces sont déjà fréquentes.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Rouille du prunier :

Appliquer un dernier traitement dans les plantations sensibles à cette maladie.

- Cylindrosporiose (Anthracnose) du cerisier :

Lorsque la récolte est terminée, appliquer un traitement avec l'un des produits suivants (doses en matière active) : Doguadine à 90 g/hl ; Folpel à 100 g/hl ; Manèbe à 160 g/hl ; Oxyquinoléate de cuivre (sauf en pépinière) à 50 g/hl.

- Tordeuse orientale du pêcher :

Nous sommes entre deux générations et les risques sont extrêmement réduits ; il est donc inutile de renouveler, pour le moment, le traitement précédemment conseillé.

NOYER

- Bactériose :

L'un des stades de grande sensibilité est atteint pour la plupart des variétés : Marbot, Franquette, Mayette, en particulier. Un nouveau traitement devrait être appliqué, en employant un produit cuprique.

CULTURES LEGUMIERES

- Melon :

Les pucerons se montrent très actifs dans certaines cultures. Intervenir soigneusement, seulement sur les foyers autant que possible, à l'aide d'un aphicide autorisé en culture légumière, en respectant la législation sur les limites d'emploi. Rappelons que l'utilisation du Mévinphos est permise jusqu'à 7 jours de la récolte.

Les premiers foyers d'oïdium sont apparus. Surveiller les cultures et intervenir le cas échéant.

P.290

Contre la cladosporiose, un premier traitement pourrait être appliqué si une période pluvieuse prolongée est annoncée.

- Pomme de terre :

Dans les cultures de plaine, les premières larves de doryphore sont apparues et ont commencé à dévorer le feuillage. Nous rappelons que le traitement est à appliquer quand les larves atteignent la grosseur d'un grain de blé.

Mildiou : En Aveyron, bien que deux périodes favorables à l'installation de la maladie se soient produites depuis la levée des plantes, aucun foyer n'a encore été décelé. Toutefois, en raison du temps menaçant, il serait prudent d'appliquer, dès à présent, un premier traitement sur toutes les cultures ayant atteint ou dépassé 20 à 25 cm de hauteur.

- Tomate de plein champ :

Contre l'Alternaria (taches noires sur feuilles, rondes avec des cercles concentriques) effectuer un premier traitement avec l'un des produits suivants (dose en matière active) : Captafol à 160 g/hl ; Mancozèbe à 160 g/hl ; Manèbe à 160 g/hl ; Propinèbe à 210 g/hl.

RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENT APRES DES PLUIES

Il est admis qu'un traitement ayant séché est considéré comme lavé lorsqu'il a reçu 20 mm de pluie violente et 25 mm de pluie normale. La protection doit donc être renouvelée mais plusieurs cas principaux sont à envisager :

1.- Maladies causées par des champignons (ex : Mildious) :

a) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le beau temps s'établit, attendre pour retraiter qu'il y ait une nouvelle menace de pluie.

b) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le mauvais temps persiste, intervenir coûte que coûte, notamment si la maladie est déjà constatée (taches). Augmenter les doses de matières actives - les doses homologuées étant les doses moyennes d'emploi - et préférer les produits à la plus longue persistance d'action.

2.- Insectes (ex : Carpocapses, vers de la grappe, etc...) :

a) Traitements à action à la fois ovicide et larvicide à l'éclosion :

On peut, en moyenne, ne renouveler l'application que 8 jours (Tordeuse orientale), 10 jours (Carpocapse des prunes et vers de la grappe), 12 jours (Carpocapse des pommes et des poires) après le premier traitement si l'on est toujours, à ce moment, en période de risque (tenir compte, à ce propos, des renseignements biologiques fournis par la Station d'Avertissements Agricoles).

b) Traitements à action uniquement larvicide à l'éclosion :

Ne renouveler la protection, si l'on est toujours, à ce moment, en période de risque, que dans les 3-4 jours qui suivent la pluie qui a "lessivé".

3.- Acariens :

Attendre, pour intervenir à nouveau, le retour du beau temps et examiner le niveau de population de ces animaux pour décider de la conduite à tenir.

BALMA, le 14 Juin 1972

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées",

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.